

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements et inscriptions

01 60 16 84 29 ou cma@mairie-fleury-merogis.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat

Lundi : 16h-19h
Mardi, jeudi, vendredi : 15h30-18h30
Mercredi : 14h30-18h

Périodes de réinscriptions et d'inscriptions

- Demande de réinscriptions des anciens élèves : du 20 mai au 8 juin 2019, permanence administrative le samedi 8 juin de 9 heures à 12 heures.
- Demande d'inscriptions des nouveaux élèves : du 4 au 22 juin 2019, permanence administrative le samedi 8 juin de 9 heures à 12 heures.
- À partir du 2 septembre, toute demande adressée sera étudiée et attribuée en fonction des places disponibles.

Pièces à fournir

- Le formulaire de demande de réinscription ou d'inscription dûment complété
- Une photo
- Une attestation de responsabilité civile
- Un justificatif de domicile
- Le cas échéant, un certificat médical d'aptitude pour la danse obligatoire à remettre au moment de l'inscription.



Centre musical et artistique

MUSIQUE

DANSE

THÉÂTRE



CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL
AGRÉÉ PAR L'ÉTAT



Le CMA est :

- ▶ Un lieu de formation artistique spécialisé en musique, théâtre et danse, ouvert à tous à partir de 4 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours, proposant à chacun des cursus traditionnels et des parcours personnalisés.
- ▶ Un lieu de vie et un lieu ressources pour les pratiques amateurs.
- ▶ Une équipe de 17 artistes enseignants.



ACTIVITÉS

De 4 à 7 ans

▶ cycle d'initiation artistique musique et danse

Jardin musical ou jardin musical flûte traversière Suzuki : 4 ans.

Éveil 1 : musique et danse - 5 ans.

Éveil 2 : musique - 6 ans.

Initiation 1 : danse - 6 ans.

Année passerelle : musique - 7 ans pour les enfants débutants.

Chorale.

Cours de découverte du langage musical oral et écrit.

Pratique instrumentale.

Initiation 2 : danse - 7 ans.

Trois cursus d'enseignements artistiques ▶ musique, danse et théâtre

Ces trois cursus, d'une durée de 3 à 5 ans, qu'ils soient traditionnels ou en parcours personnalisés, sont accessibles à tous (enfants et adultes) à partir de 8 ans.

LE CURSUS MUSIQUE

Organisé en 3 cycles diplômant d'une durée de 3 à 5 ans, Initiation, Approfondissement et Perfectionnement, le cursus musique s'articule autour de trois pratiques obligatoires et complémentaires (pratiques collectives, formation musicale et pratique instrumentale).

Les disciplines instrumentales et vocales : accordéon/accordina, violon/alto, flûte traversière, percussions digitales/batterie, guitare, guitare amplifiée, basse amplifiée/contrebasse, saxophone, piano, chant.

LES ACTIVITÉS OUVERTES À TOUS

Plusieurs pratiques collectives sont ouvertes à tous, dirigées par des professeurs du CMA.

- Chorales d'enfants et d'adultes
- Ateliers de pratiques collectives instrumentales

LE CURSUS DANSE

Les enfants peuvent pratiquer la danse à partir de l'âge de 6 ans révolus au 31 décembre 2018, dans le cadre du cycle d'initiation artistique. À l'issue, et à partir de l'âge de 8 ans, l'élève entre dans un cycle et peut choisir de pratiquer une et/ou deux des esthétiques enseignées au conservatoire.

La danse contemporaine (à partir de 8 ans)

Issue de la danse moderne, la danse contemporaine fait place à l'expression personnelle et la créativité.

Pour l'élève, il s'agit de tenir l'équilibre entre rigueur et spontanéité : l'apprentissage technique et l'expérience créative se complètent et se croisent pour accompagner l'élève, progressivement, vers une aisance et une confiance de plus en plus affirmée dans l'acte de danser.

Le cursus de danse contemporaine est organisé en 3 cycles, d'une durée de 3 à 4 ans chacun.

La danse urbaine - Hip-hop (à partir de 9 ans)

Le hip-hop est un condensé melting-pot, témoin d'une époque allant des années 70 à nos jours.

Même si l'étymologie reste vague, le terme hip-hop désigne de nos jours un courant culturel urbain, riche et fécond, réunissant la musique, la danse, l'art graphique, la mode, beaucoup de monde et une quantité non négligeable de baskets...

Pour l'élève danseur, il s'agit de découvrir et comprendre l'histoire de ce courant culturel, d'apprendre les techniques des différents courants dansés et de les pratiquer en scène afin de développer l'apprentissage de la vie citoyenne en collectivité et acquérir aisance et confiance dans l'acte de danser.

Un certificat médical d'aptitude à la danse est exigé pour que la demande d'inscription soit validée et que l'élève soit admis au cours choisi.

LE THÉÂTRE

École de vie, de liberté et de citoyenneté, de découverte et de connaissance, le théâtre est un exercice de l'imagination, de la sensibilité et de l'intelligence qui implique des techniques et, par son enseignement, une méthode.

4 ateliers sont proposés en fonction des âges de chacun :

- 2 atelier enfants à partir de 6 ans ;
- 1 atelier adolescents à partir de 12 ans ;
- 1 atelier adultes.